

Compte rendu des CAPL « mouvement local » des 5 et 6 juillet 2012

Ces CAPL étaient les premières CAP mouvement local de la DISI, pour un mouvement sur les établissements Lyon Lumière, Lyon Part Dieu et DISI siège.

Dans nos déclarations liminaires, nous avons rappelé que les suppressions d'emplois menées depuis 2007 et les perspectives gouvernementales en la matière suite aux annonces faites par les responsables politiques de la nouvelle majorité étaient de nature à porter atteinte aux conditions de travail des agents et à la possibilité de rendre un service de qualité aux usagers.

Nous avons également insisté pour que les règles de mutation (respect de la règle de l'ancienneté) s'appliquent de la même manière au niveau national et au niveau local

CAPL N°1 Inspecteurs

1) Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la CAPL des inspecteurs a été adopté en séance, Solidaire Finances Publiques a voté contre ce règlement qui ne prévoit pas de façon expresse les décharges de service indispensables à la bonne préparation des dossiers.

2) Affectations au premier septembre 2012

Les documents préparatoires du mouvement local comportaient un certain nombre d'erreurs soulignées par notre organisation entre autres la notion d'ALD à la résidence qui n'existe pas. La direction a pris en compte nos remarques dans l'élaboration du mouvement dont acte.

Quatre cadres A étaient concernés par le mouvement local 2012. deux inspectrices ayant obtenu des postes administratifs sur la DISI, un PSE bénéficiaire d'une liste d'aptitude et un analyste issu de la filière Gestion Publique.

Un cadre A administratif est affecté à la DISI siège en surnombre filière fiscale, l'autre cadre A administratif rejoint l'ESI Part Dieu.

Le cadre A PSE est affecté en surnombre filière fiscale à l'ESI Lyon Lumière.

Le cadre A analyste est affecté à l'ESI Lyon lumière en surnombre filière Gestion Publique.

En séance le DISI nous a informé du détachement d'un agent de l'ESI Lyon Lumière à la CID du département 74.

3) Vote des organisations syndicales

En tenant compte du fait qu'au mouvement national, deux des cadres A affectés à la résidence Lyon l'ont été en surnombre et que les demandes des agents avaient été satisfaites, les représentants des organisations syndicales ont voté pour le projet de mouvement.

CAPL N°2 Contrôleurs

10 demandes étaient proposées à la CAPL. 2 demandes de mutation interne à la DISI n'ont pas été retenues car il n'y avait pas de postes disponibles dans l'établissement demandé.

Sur les autres dossiers les agents ont obtenu satisfaction. La DG ayant affecté en surnombre des agents sur la résidence de LYON.

Filière Fiscale

3 B PAU à l'ESI Lumière.

3 B PSE à l'ESI Lumière dont 2 en surnombre.

1 B Administratif en surnombre à la DISI siège

Filière Gestion Publique

1 B Prog à l'ESI Part Dieu (filière Gestion Publique)

Le Président nous a informés en séance qu'un agent PAU de l'ESI de Meyzieu serait détaché à l'ESI Lyon Lumière pour raisons médicales.

Les représentants du personnel ont voté pour le mouvement.

CAPL N°3 Agents C

Après les déclarations liminaires des représentants du personnel, le président nous a signalé une erreur dans le mouvement. Une demande de mutation entre l'ESI Lumière et l'ESI Part Dieu avait été rejetée faute de poste vacant. Un poste de C PAU (filière fiscale) a été libéré suite au départ d'un agent. La demande a donc été satisfaite.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont dénoncé une nouvelle fois les conditions de travail très difficiles à l'AT Pro. Cette situation s'aggraverait suite au mouvement déficitaire dans ce service.

Résultat du mouvement

1 PAU est affecté à l'ESI Part Dieu

1 Administratif à l'ESI Lumière.

Les représentants du personnel ont voté pour le mouvement.

Les élus de Solidaires Finances Publiques réaffirment que les affectations soient prononcées le plus finement possible dès le mouvement national.

Suite à ces CAPL les agents ne connaissent toujours pas leurs affectations dans les services de chaque établissement celles ci devront être décidées par les chefs d'établissement.